



# PRESS BOOK



**Bulletin mensuel**  
**Statistiques des Finances Publiques**  
**à fin Mai 2015**

**Juillet 2015**

# SOMMAIRE

## **Le Matin Eco du 22 Juin 2015** (p.22)

- Finances publiques : le déficit budgétaire s'allège de 7,2 milliards à fin mai.  
Repris par : [www.lematin.ma](http://www.lematin.ma)

## **Le Matin Eco du 23 Juin 2015** (p.24)

- Finances publiques : les recettes fiscales décrochent.  
Repris par : [www.lematin.ma](http://www.lematin.ma)

## **L'Economiste du 24 Juin 2015** (p.13)

- Les recettes de monopole renflouent le Trésor.

## **L'Opinion du 24 Juin 2015** (p.5)

- Finances publiques : l'investissement en baisse malgré la réduction de la compensation.
- L'IS et l'IR sur les profits immobiliers en baisse, respectivement de 9,2% et 10,8%.
- L'encours de la dette intérieure en hausse de 5,2%.
- Les recettes non fiscales en hausse de 43,6% grâce aux licences 4G.
- Les charges de compensation réduites de 30%  
Repris par : [www.l'opinion.ma](http://www.l'opinion.ma)

## **La Vie Eco du 26 Juin 2015** (p.6)

- Le chiffre : 14,8 milliards de DH c'est le montant des recettes de l'impôt sur le revenu à fin mai.

## **La Nouvelle Tribune du 30 Juin 2015** (p.30)

- Finances publiques : la dette intérieure en hausse de 5,4% à 450,1 milliards de dirhams.

## **www.medias24.com du 23 Juin 2015**

- Légère Hausse des recettes de la fiscalité domestique à fin mai 2015.

## **www.le 360.ma du 24 Juin 2015**

- Les recettes de monopole dopent les recettes du Trésor.



# ARTICLES

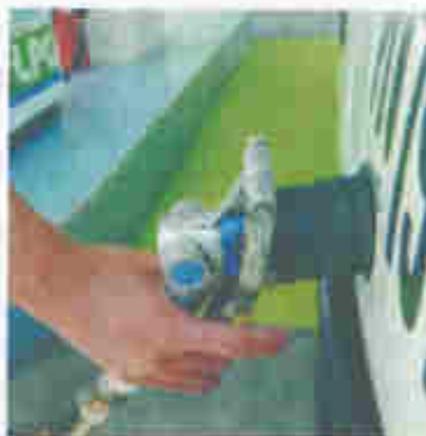
## Finances publiques

### Le déficit budgétaire s'allège de 7,2 milliards à fin mai

**L**e déficit budgétaire poursuit son allègement. Au terme des cinq premiers mois de l'année, il s'est atténué de 7,2 milliards de DH, s'établissant à 25,3 milliards, selon la Trésorerie générale du Royaume. Le solde ordinaire s'est également amélioré, passant de -12,3 milliards à -6,7 milliards. Cette évolution est due à une hausse de 3,6% des recettes encaissées, se chiffrant à 82,15 milliards et un recul de 3% des dépenses émises (88,86 milliards). L'augmentation des recettes ordinaires s'explique par la hausse des droits de douane de 7,1%, des droits d'enregistrement et de timbre de 10,5% et des recettes non fiscales de 43,6%, conjuguée à la baisse des impôts directs de 2,4% et des impôts indirects de 0,7%. La baisse des dépenses ordinaires est due, quant à elle, notamment au repli de 29,9% des émissions de la compensation (9,34 milliards), au moment les dépenses de personnel ont stagné (+0,1%) et les charges en intérêts de la dette ont progressé de 11,7%.

Pour les dépenses d'investissement, elles ont décliné de 5,2%, se situant à 24,3 milliards à fin mai 2015. ■

L.O.



## Finances publiques Les recettes fiscales décrochent



Les recettes douanières ont globalement baissé de 1%, avec un repli de la TVA à l'importation (-4,4%).

La situation des Finances publiques à fin mai dernier est marquée par une évolution contrastée. Au moment où les recettes fiscales (72,01 milliards de DH) font du surplace, accusant même une légère baisse (-0,1%), les recettes non fiscales s'envolent (+3,6% à 9,04 milliards).

La baisse des recettes fiscales est attribuée essentiellement aux impôts directs (-2,4%) au moment où le recul des recettes des impôts indirects a été contenu à 0,7%.

Par contre, les droits de douane ont augmenté de 7,1% et les droits d'enregistrement et de timbre de 10,5%, selon la situation des charges et ressources du Trésor arrêtée à fin mai 2015 par la Trésorerie générale du Royaume (TGR).

Dans ces statistiques, l'on relève toutefois que les recettes douanières ont globalement baissé de 1%, avec notamment un repli de la TVA à l'importation (-4,4%).

Elles font ressortir également un accroissement des recettes de la TVA à l'intérieur (+4,1% à 8,7 milliards), sachant qu'à fin mai 2014, elles avaient enregistré une baisse de 12,1%.

S'agissant de la hausse des recettes non fiscales, elle est due principalement aux recettes de monopoles qui ont progressé de 889% à 4,2 milliards et ces recettes en atténuation des dépenses de la dette qui se sont élevées à 2,4 milliards contre 962 millions de DH à fin mai 2014. Il est à noter que les recettes de monopoles tiennent compte de la rentrée de 2 milliards suite à l'attribution des licences 4G. ■

L.O.

# Les recettes de monopole renflouent le Trésor

• 2 milliards de DH drainés par les licences 4G

• Sur 2,2 milliards de DH versés par les entreprises publiques, un milliard provient de l'OCP

• Légère hausse des remboursements TVA

UNE petite manne pour le budget de l'Etat: 2 milliards de dirhams versés par les opérateurs télécoms pour l'acquisition des licences 4G. Une recette exceptionnelle qui vient alimenter le compte recettes de monopoles et participations (4,2 milliards de dirhams à fin mai). Plus de la moitié des recettes inscrites sur ce compte proviennent des établissements et entreprises publiques: un milliard de

Nature	Recettes ordinaires en millions DH	Evol en %	Structure
<b>1</b> Taxe sur la valeur ajoutée	<b>21 718</b>	<b>▼ 1,2%</b>	<b>26,4%</b>
- à l'importation	13 058	▼ 4,4%	15,9%
- à l'intérieur	8 660	▲ 4,1%	10,5%
<b>2</b> Impôt sur le revenu	14 863	▲ 5,9%	18,1%
<b>3</b> Impôt sur les sociétés	14 588	▼ 9,2%	17,8%
<b>4</b> Droits d'enregistrement	7 058	▲ 10,5%	8,6%
<b>5</b> TIC prod. énergétiques	6 003	▲ 2,5%	7,3%
<b>6</b> Monopoles	4 243	▲ 889,0%	5,2%
<b>7</b> TIC tabacs manufacturés	3 350	▼ 2,4%	4,1%
<b>8</b> Droits de douane	3 296	▲ 7,1%	4,0%
<b>9</b> Recettes en atténuation de dépenses	2 353	▲ 144,6%	2,9%
<b>10</b> Redevance gazoduc	736	▼ 25,8%	0,9%

(Source: TGR)

Avec 21,7 milliards de dirhams de recettes, la TVA constitue la première source des recettes du budget de l'Etat

Les recettes ordinaires sont marquées par une hausse des droits de douane de 7,1% et de la TIC sur les produits énergétiques de 2,5%. En revanche, la TVA à l'importation s'est contractée de 4,4%. Cela est dû à la baisse du cours du pétrole qui se traduit par une TVA en moins ainsi qu'un léger repli des importations des autres produits. La TIC sur le ta-

recettes se sont établies à 8,7 milliards de dirhams, un chiffre qui tient compte des remboursements pour un montant de 1,75 milliard de dirhams contre 1,68 milliard l'année dernière.

Les dépenses sont marquées par la baisse de la compensation (-29,9%) et la hausse des charges de la dette budgétisée (20,8%) sous l'effet d'une hausse des remboursements du montant principal:

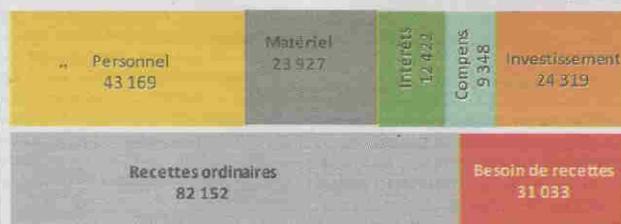
21,2 milliards de dirhams à fin mai 2015 contre 16,7 milliards l'année dernière. De même, les dépenses d'investissement ont reculé de 4,4%... ce qui est loin d'être un bon signe. □

Khadija MASMOUDI

Pour réagir à cet article: [courrier@economiste.com](mailto:courrier@economiste.com)

## Couverture des dépenses par les recettes ordinaires

En millions de DH



A fin mai 2015, 52,5% des recettes ordinaires ont été consacrées aux dépenses du personnel, 29,1% aux dépenses du matériel et 15,1% aux charges en intérêts de la dette. Une partie des dépenses émises et la totalité des dépenses d'investissement ont été financées principalement par le recours à l'emprunt (Source: TGR)

dirhams est versé par l'OCP sur deux milliards inscrits dans la loi de finances 2015, 430 millions de dirhams par Bank Al-Maghrib, 300 millions de dirhams par l'ONDA, 250 millions de dirhams par Marsa Maroc et 100 millions de dirhams respectivement par l'ANRT et l'Office des changes.

L'amélioration des recettes non fiscales (+43,6%) tient aussi à l'accroissement des recettes dues à la restructuration de la dette. Celles-ci ont atteint 2,4 milliards de dirhams.

Sur les cinq premiers mois de l'année, les indicateurs poursuivent leur progression et le pari d'un assainissement de la situation budgétaire pourrait être atteint. Les recettes ordinaires sont en hausse de 3,6% contre une baisse de 3% des dépenses ordinaires. Le déficit du Trésor s'est donc réduit passant à 25,3 milliards de dirhams contre 32,5 milliards à fin mai 2014.

bac (-2,4%) et sur «des autres produits» (-5,3%) décroche.

Pourtant la consommation de tabac, en particulier, n'a pas connu de baisse significative et donc le recul de la TIC est à mettre sur le compte du glissement vers les produits de la contrebande.

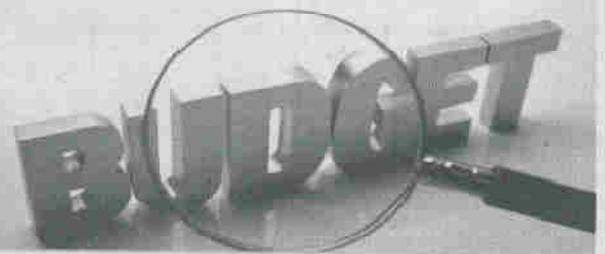
A fin mai, l'impôt sur les sociétés a également marqué le pas: -9,2% de recettes. L'année dernière, la cession de la Centrale Laitière et d'une partie du capital de Maroc Telecom était à l'origine de rentrées exceptionnelles.

De leurs côtés, les recettes de l'IR sont toujours sur un trend haussier (+5,9%). Une augmentation qui provient en particulier des prélèvements sur les salaires puisque les recettes de l'IR sur les profits immobiliers sont en baisse de 10,8%. Ce qui confirme encore une fois les difficultés du secteur immobilier. En revanche, la TVA à l'intérieur a pris 4,1%, confirmant ainsi une reprise de la consommation. Ses

## Finances publiques

# L'investissement en baisse malgré la réduction de la compensation

On aurait pu penser que la baisse importante des charges de la compensation, qui est passée à 9,3 MMDH à fin mai 2015 contre 13,3 MMDH à la fin du même mois de 2014, enregistrant -29,9%, allait s'accompagner d'efforts soutenus en vue de l'amélioration des conditions sociales des populations et des niveaux de vie des ménages moyens et pauvres, directement à travers l'élargissement des programmes de soutien à ces populations, ou par l'augmentation du volume de l'investissement, appuyant le développement de l'économie et la création d'emplois. C'est l'inverse qui se passe et l'on constate que les dépenses d'investissement au titre du budget général se sont établies à fin mai 2015, à 23,4 MMDH contre 24,5 MMDH l'an auparavant, soit une diminution de 4,4%, provenant de surcroît, de ressources d'emprunt.



A fin mai 2015 et en comparaison avec la même période de 2014, l'exécution de la loi de finances, sur la

base des recettes encaissées et des dépenses émises, laisse apparaître ; au niveau des recettes, ne augmentation des recettes ordinaires de 3,6% provenant de :

- la baisse des recettes douanières de 1% ; droits de douane (+7,1%), TVA à l'importation (-4,4%) et taxe intérieure de consommation (TIC) sur les produits énergétiques (-2,5%) ;

- la diminution de la TIC sur les tabacs manufacturés (-2,4%) et ces autres TIC (-5,3%) ;

- l'augmentation de 0,6% de la fiscalité domestique : IS (-9,2%), IR (+5,9%), TVA à l'intérieur (+4,1%), droits d'enregistrement et timbre (+10,5%) et majorations de retard (-17,6%).

La baisse des recettes de IIS de 1,5 MMDH ou -9,2% s'explique pour l'essentiel par le fait que l'année 2014 avait enregistré la rentrée de recettes exceptionnelles liées notamment à la cession de la Centrale Laitière et à l'IS retenu à la source à l'occasion de la cession d'une partie du capital de Maroc Télécom.

Les recettes de la TVA à l'intérieur ont été de 8,7 MMDH contre 8,3 MMDH un an auparavant, en hausse de 4,1% ou +339 MDH, sachant qu'à fin mai 2014, elles avaient enregistré une baisse de 12,1% ou -1.147 MDH (8,3 MMDH à fin mai 2014 contre 9,5 MMDH à fin mai 2013). Ces recettes tiennent compte de remboursements pour un montant de 1.756 MDH à fin mai 2015 contre 1.688 MDE à fin mai 2014.

- la hausse des recettes non fiscales (43,6%) du fait principalement de la réalisation de 4,2 MMDH au titre des recettes de monopoles contre 429 MDH un an auparavant et de 2,4 MMDH au titre des recettes en atténuation des dépenses de la dette contre 962 MDH à fin mai 2014. Les recettes de monopoles tiennent compte de la rentrée de 2 MMDH suite à l'attribution des licences 4G.

Les dépenses ordinaires émises, en baisse de 3% résultant de la diminution de 29,9% des émissions de la compensation et de 0,5% des autres biens et services, conjuguée à l'augmentation de 0,1% des dépenses de personnel et de 11,7% des charges en intérêts de la dette ;

Les dépenses d'investissement émises en diminution de 5,2%, passant de 25,6

MMDH à fin mai 2014 à 24,3 MMDH à fin mai 2015 en raison de la baisse de 16,9% des charges communes.

Le solde ordinaire du Trésor est négatif de 6,7 MMDH contre un solde négatif de 12,3 MMDH un an auparavant ;

Le déficit du Trésor s'établit à 25,3 MMDH, compte tenu d'un solde positif de 5,7 MMDH dégagé par les comptes spéciaux du Trésor (CST), contre un déficit du Trésor de 32,5 MMDH à fin mai 2014 compte tenu d'un solde positif de 5,4 MMDH dégagé par les CST.

Les recettes des comptes spéciaux du Trésor tiennent compte de la rentrée durant le mois de janvier d'un montant de 1,6 MMDH au titre de la contribution libératoire sur les avoirs et liquidités détenus à l'étranger.

## L'IS et l'IR sur les profits immobiliers en baisse, respectivement de 9,2% et 10,8%

La situation des charges et ressources du Trésor arrêtée à fin mai 2015 laisse apparaître une hausse des recettes ordinaires de 3,6% et une baisse des dépenses ordinaires émises de 3%, dégageant ainsi un solde ordinaire négatif de 6,7 MMDH.

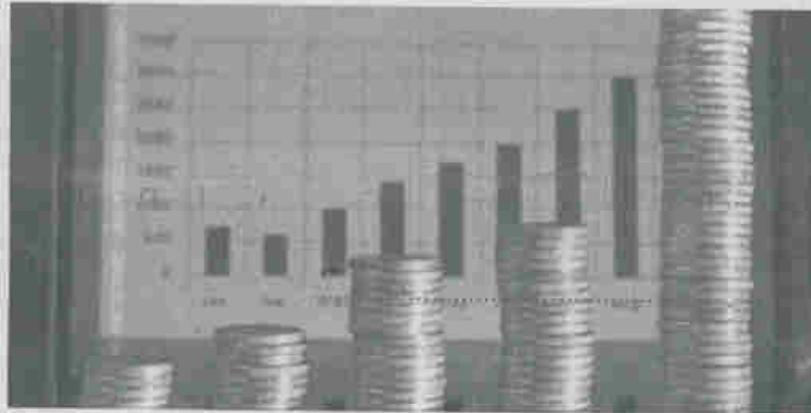
Compte tenu d'un besoin de financement de 30,5 MMDH et d'un flux net négatif du financement extérieur de 2 MMDH, le Trésor a eu recours au financement intérieur pour un montant de 32,5 MMDH.

Les recettes ordinaires se sont établies à 82,2 MMDH contre 79,3 MMDH à fin mai 2014, en augmentation de 3,6%. Ceci s'explique par la hausse des droits de douane de 7,1%, des droits d'enregistrement et de timbre de 10,5% et des recettes non fiscales de 43,6%, conjuguée à la baisse des impôts directs de 2,4% et des impôts indirects de 0,7%.

Les recettes fiscales ont été de 72 MMDH contre 72,1 MMDH à fin mai 2014, en baisse de 0,1% ou -80 MDH.

L'évolution des recettes fiscales résulte de la baisse des recettes douanières de 1% et de la hausse de la fiscalité domestique de 0,6%.

Les recettes douanières (droits de douane, TVA à l'importation et TIC sur les produits énergétiques) ont été de 22,4 MMDH à fin mai 2015 contre 22,6 MMDH un an auparavant, en baisse



de 1% ou -231 MDH par rapport à leur niveau à fin mai 2014.

Les recettes des droits de douane réalisées à fin mai 2015 ont atteint 3,3 MMDH contre 3,1 MMDH un an auparavant, soit une hausse de 7,1% ou +219 MDH.

Les recettes provenant de la TVA à l'importation se sont établies à 13,1 MMDH à fin mai 2015 contre 13,7 MMDH à fin mai 2014, enregistrant ainsi une diminution de 4,4% ou -598 MDH. La TVA sur les produits énergétiques a enregistré une baisse de 19,7% et celle sur les autres produits une diminution de 0,2%.

La TIC sur les produits énergétiques a atteint 6 MMDH contre 5,9 MMDH, en augmentation de 2,5% par rapport à son

niveau de fin mai 2014 ou +148 MDH.

Les recettes réalisées au titre de la fiscalité domestique se sont établies à 45,7 MMDH à fin mai 2015 contre 45,5 MMDH à fin mai 2014, soit une augmentation de 0,6% ou +267 MDH.

Les recettes de l'impôt sur les sociétés ont été de 14,6 MMDH à fin mai 2015 contre 16,1 MMDH un an auparavant, en diminution de 9,2% ou -1,5 MMDH. La baisse des recettes de l'IS s'explique pour l'essentiel par le fait que l'année 2014 avait enregistré la rentrée de recettes exceptionnelles liées notamment à la cession de la Centrale Laitière et à l'IS retenu à la source à l'occasion de la cession d'une partie du capital de Maroc Télécom.

Les recettes de l'IR à fin mai 2015 ont enregistré une augmentation de 5,9% par

rapport à leur niveau à fin mai 2014 (14,9 MMDH contre 14 MMDH), provenant en totalité de l'IR retenu à la source sur les salaires.

Les recettes de l'IR sur profits immobiliers ont enregistré une diminution de 176 MDH par rapport à leur niveau de 2014, soit -10,8%.

Les recettes de l'IR prélevé par la Direction des Dépenses de Personnel (DDP) relevant de la Trésorerie Générale du Royaume, ont enregistré une baisse de 1,6%.

Les recettes générées par la TVA à l'intérieur à fin mai 2015 se sont établies à 8,7 MMDH contre 8,3 MMDH un an auparavant, soit une augmentation de 4,1% ou +339 MDH, sachant qu'à fin mai 2014, elles avaient enregistré une baisse de 12,1% ou -1.147 MDH (8,3 MMDH à fin mai 2014 contre 9,5 MMDH à fin mai 2013). Ces recettes tiennent compte de remboursements pour un montant de 1.756 MDH à fin mai 2015 contre 1.688 MDH à fin mai 2014.

Les recettes provenant des droits de l'enregistrement et du timbre ont été de 7,1 MMDH à fin mai 2015 contre 6,4 MMDH un an auparavant, soit une hausse de 10,5% ou +670 MDH.

Les autres impôts directs ont enregistré une baisse de 14,1% provenant notamment de la diminution de 17,6% des majorations de retard.

## L'encours de la dette intérieure en hausse de 5,2%

Les dépenses d'investissement émises au titre du budget général se sont établies à 23,4 MMDH à fin mai 2015 contre 24,5 MMDH un an auparavant, soit une diminution de 4,4%, en raison de la baisse des charges communes de 16,9%.

Les dépenses d'investissement tiennent compte du versement aux comptes spéciaux du Trésor d'un montant de 8,3 MMDH contre 9,4 MMDH à fin mai 2014.

L'évolution de la structure des dépenses du budget général entre fin mai 2014 et fin mai 2015 fait ressortir une hausse de la part des dépenses de personnel, de matériel et des intérêts de la dette, conjuguée à une baisse de la part des dépenses d'investissement et des émissions de la compensation.

Les recettes des comptes spéciaux du Trésor ont atteint 34 MMDH. Ces recettes tiennent compte des transferts reçus des charges communes du budget général d'investissement pour 8,3 MMDH et de la rentrée durant le mois de janvier 2015 d'une recette de 1,6 MMDH au titre de la contribution libératoire sur les avoirs et liquidités détenus à l'étranger.

Les dépenses émises ont été de 28

MMDH, dont 19 MMDH au titre des comptes d'affectation spéciale (CAS).

Le solde de l'ensemble des comptes spéciaux du Trésor s'élève à 6 MMDH.

A fin mai 2015, les recettes des services de l'Etat gérés de manière autonome ont été de 842 MDH contre 897 MDH à fin mai 2014, en baisse de 6,1%.

Les dépenses ont été de 449 MDH contre 512 MDH à fin mai 2014, en diminution de 12,3%.

A fin mai 2015, les recettes ordinaires ont été réalisées à hauteur de 40,4% des prévisions de la loi de finances, les dépenses ordinaires ont été exécutées pour 40% et les dépenses d'investissement ont été émises pour 43,2%.

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, la situation des charges et ressources du Trésor dégage un déficit budgétaire de 25,3 MMDH à fin mai 2015, contre un déficit budgétaire de 32,5 MMDH un an auparavant.

Le montant des ordres de paiement en cours de visa et de règlement a été de 706 MDH à fin mai 2015 contre 5,9 MMDH à fin décembre 2014, soit une baisse de 5,2 MMDH.

Compte tenu d'un besoin de

financement de 30,5 MMDH contre un besoin de financement de 34,7 MMDH à fin mai 2014 et d'un flux net négatif de 2 MMDH du financement extérieur contre un flux net négatif de 3,5 MMDH un an auparavant, le Trésor a eu recours au financement intérieur pour un montant de 32,5 MMDH contre un recours au financement intérieur de 38,2 MMDH à fin mai 2014.

A fin mai 2015, le financement extérieur a été négatif de 2 MMDH en raison du remboursement du principal de la dette extérieure pour 3,9 MMDH contre des tirages de 1,9 MMDH dont 1,3 MMDH auprès de la BIRD et 533 MDH auprès de la BAD.

Le financement intérieur résulte notamment :

- du recours au marché des adjudications pour un montant net de 19,5 MMDH contre 16,5 MMDH un an auparavant;

- de la hausse des dépôts au Trésor de 1,4 MMDH contre une augmentation de 3 MMDH à fin mai 2014;

- et de la reconstitution des disponibilités du Trésor auprès de Bank Al-Maghrib pour 120 MDH contre 190 MDH à fin mai 2014.

Les dépôts au Trésor ont atteint 51,4 MMDH à fin mai 2015, en hausse de 1,4 MMDH par rapport à leur niveau de fin décembre 2014.

Les disponibilités du Trésor auprès de Bank Al-Maghrib ont été de 2,2 MMDH à fin mai 2015 contre 2,1 MMDH en début d'exercice, compte tenu de placements de 900 MDH effectués en mai 2015 et dont le remboursement n'intervient qu'en juin.

S'élevant à 450,1 MMDH, l'encours de la dette intérieure est en hausse de 5,2% par rapport à son niveau à fin décembre 2014. Ceci s'explique par le recours du Trésor au marché des adjudications pour un montant net de 19,5 MMDH, résultant de souscriptions pour 60,7 MMDH et de remboursements pour 41,2 MMDH contre un recours pour un montant net de 16,5 MMDH un an auparavant, résultant de souscriptions pour 62,7 MMDH et de remboursements pour 46,3 MMDH.

A fin mai 2015 et dans le cadre de la gestion active de la dette intérieure, le Trésor a procédé à des opérations d'échange de bons, en vue de réajuster le profil de la dette.

Ces opérations ont porté sur un montant global de 7,9 MMDH.

## Les recettes non fiscales en hausse de 43,6% grâce aux licences 4G

Les recettes non fiscales se sont élevées à 9 MMDH, en hausse de 43,6% ou +2,7 MMDH par rapport à leur niveau de mai 2014, en raison essentiellement de la réalisation d'une recette de 2,4 MMDH au titre des recettes en atténuation des dépenses de la dette et de la rentrée de 4,2 MMDH au titre des recettes de monopole, dont 2 MMDH au titre de l'attribution des licences 4G.

Les recettes des monopoles et participations ont été de 4,2 MMDH à fin mai 2015 contre 429 MDH un an auparavant, soit +3,8 MMDH.

Ces recettes proviennent pour l'essentiel des recettes des licences 4G (2 MMDH), de l'OCP (1 MMDH), de Bank Al Maghrib (430 MDH), de l'ONDA (300 MDH), de Marsa Maroc (250 MDH), de l'ANRT (100 MDH) et de l'Office des changes (100 MDH).

Les autres recettes non fiscales ont enregistré une augmentation de 23,3% qui s'explique principalement par la rentrée à fin mai 2015, d'une recette de 2,4 MMDH au titre des recettes en atténuation des dépenses de la dette contre 962 MDH à fin mai 2014, conjuguée à la baisse de 25,8% de la redevance gazoduc (736 MDH contre 992 MDH) et de fonds de concours (683 MDH contre 804 MDH).

A fin mai 2015, les dix principales



natures de recettes ci-après représentent 95,2% du total des recettes ordinaires. Avec des recettes de 21,7 MMDH, la TVA constitue la première source des recettes du budget de l'Etat.

A fin mai 2015, le taux de couverture des dépenses ordinaires par les recettes ordinaires a été de 92,4% contre 86,5% un an auparavant. Ainsi, à fin mai 2015, 52,5% de ces recettes ont été consacrées aux dépenses de personnel, 29,1% aux dépenses de matériel et 15,1% aux charges en intérêts de la dette. Ainsi, une partie des dépenses ordinaires émises et la totalité des dépenses d'investissement émises ont été financées principalement par le recours à l'emprunt.

## Les charges de compensation réduites de 30%

Les engagements de dépenses à fin mai 2015, y compris celles non soumises au visa préalable d'engagement, se sont élevés à 214,5 MMDH, représentant un taux global d'engagement de 48% contre 51% à fin mai 2014. Le taux d'émision sur engagements a été de 76%, soit le même taux un an auparavant.

Les dépenses émises au titre du budget général ont été de 131 MMDH à fin mai 2015, en hausse de 0,5% par rapport à leur niveau à fin mai 2014, en raison de l'augmentation de 20,8% des charges de la dette budgétisée, de la baisse de 5,1% des dépenses de fonctionnement et de 4,4% des dépenses d'investissement.

La hausse des charges de la dette budgétisée s'explique essentiellement par l'augmentation des remboursements du principal de la dette (21,2 MMDH contre 16,7 MMDH).

Les dépenses de fonctionnement émises se sont établies à 76,9 MMDH, dont 43,2 MMDH ont concerné les traitements et salaires qui enregistrent une hausse de 0,1%. Les dépenses de matériel ont augmenté de 0,3% (17,2 MMDH contre 17,1 MMDH) et les charges communes ont diminué de 20,2% (16,6 MMDH contre 20,8 MMDH) en raison notamment de la baisse de 29,9% des émissions de la compensation.

Les salaires servis par la TGR à fin mai 2015 se sont établis à 43,2 MMDH contre 43,1 MMDH une année auparavant, soit une hausse de 0,1%.

Les salaires servis par la DDP ont été de 37,3 MMDH, en diminution de 0,6% par rapport à leur niveau à fin mai 2014, en raison de la baisse des rappels de 55,3% et de l'augmentation de la masse salariale structurelle de 3%.

Les émissions au titre des autres biens et services ont été de 23,9 MMDH contre 24 MMDH un an auparavant, soit une diminution de 0,5%. Ces dépenses tiennent compte des transferts au profit de la Caisse Marocaine de Retraites (4,6 MMDH contre 5,1 MMDH), aux divers établissements et entreprises publiques (7,8 MMDH contre 7,6 MMDH) et aux comptes spéciaux du Trésor (1,1 MMDH contre 1 MMDH).

Les charges en intérêts de la dette ont été de 12,4 MMDH à fin mai 2015 contre 11,1 MMDH à fin mai 2014, en augmentation de 11,7%. Cette hausse s'explique par l'augmentation des charges en intérêts de la dette intérieure de 12,9% (11,8 MMDH contre 10,4 MMDH) et par la baisse de celles de la dette extérieure de 7,5% (633 MDH contre 684 MDH).

Les émissions au titre de la compensation ont été de 9,3 MMDH à fin mai 2015 contre 13,3 MMDH à fin mai 2014, en diminution de 29,9%.

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, le solde ordinaire enregistré à fin mai 2015 a été négatif pour 6,7 MMDH contre un solde ordinaire négatif de 12,3 MMDH un an auparavant.

LE CHIFFRE

**14,8 milliards de DH**

C'est le montant des recettes de l'impôt  
sur le revenu à fin mai.

Il est en hausse de 6% sur un an.

Finances publiques

# La dette intérieure en hausse de 5,4% à 450,1 milliards de dirhams

**L**e déficit budgétaire poursuit son trend baissier. Selon les projections de Bank Al-Maghrîb, il devrait ressortir autour de 4,3% au titre de l'année 2016. Vu l'évolution du déficit budgétaire à fin mai 2015, cet objectif semble être plus que réaliste et ce niveau pourrait même tomber plus bas. En effet, selon les données de la Trésorerie Générale du Royaume (TGR) à fin mai 2015, si ce n'est pas encore la reprise tant attendue au niveau des recettes budgétaires, l'Etat arrive tout de même à freiner les dépenses avec un impact positif sur le déficit budgétaire.

Les recettes ordinaires n'ont cru que de +3,6%. Cette progression résulte de l'évolution divergente des différents types d'impôts.

D'abord, les recettes fiscales ont stagné (-0,1%) à 72,01 milliards de dirhams. Si les droits d'enregistrement et de timbre et les droits de douane ont progressé de respectivement 10,5% à 7,06 milliards de dirhams et 7,1% à 3,3 milliards de dirhams, les impôts indirects ont légèrement reculé de -0,7% à 31,65 milliards de dirhams, et les impôts directs ont baissé de -2,4% à 30,01 milliards de dirhams.

Au niveau des impôts directs, on note une forte baisse des recettes de l'impôt sur les Sociétés (IS) de 9,2% à 14,6 milliards de dirhams. Selon la TGR, «la baisse des recettes de l'IS s'explique pour l'essentiel par le fait que l'année 2014 avait enregistré une rentrée de recettes exceptionnelles, liées notamment à la cession de la Centrale Laitière et à l'IS retenu à la source à l'occasion de la cession d'une partie du capital de Maroc Telecom». Par contre, l'impôt sur le revenu a enregistré

une hausse de 5,9% à 14,86 milliards de dirhams, provenant en totalité de recettes retenues à la source sur les salaires.

## 2 milliards des licences 4G

Les recettes douanières (droits de douane, TVA à l'importation et TIC sur les produits énergétiques) ont reculé de 1% à 22,4 milliards de dirhams. Cette baisse est le résultat combiné d'une hausse des droits de douane de 7,1% à 3,3 milliards de dirhams, et d'une progression de la taxe intérieure de consommation (TIC) sur les produits énergétiques de 2,5% à 5,4 milliards de dirhams, atténuées par les reculs enregistrés au niveau des recettes de la TVA à l'importation de 4,4% à 13,1 milliards de dirhams et de la TVA sur les produits énergétiques de -19,7%.

En ce qui concerne les recettes non fiscales, celles-ci ont par contre fortement progressé de 43,6% à 9,05 milliards de dirhams, grâce à une recette de 2,4 milliards de dirhams au titre des recettes en atténuation des dépenses de la dette, et à la forte hausse des recettes «Monopole et participations», qui sont passées de 429 MDH à 4,34 milliards de dirhams, dont 2 milliards de dirhams au titre de l'attribution des licences 4G.

Du côté des dépenses, les emplois au titre du budget général de l'Etat ont légèrement progressé de 0,5% à 134 milliards de dirhams. Si les charges de fonctionnement et les dépenses d'investissement ont baissé de respectivement -5,1% à 76,92 milliards de dirhams et -4,4% à 23,39 milliards de dirhams, les charges de la dette ont par contre fortement augmenté, de 20,8% à 33,65 milliards de dirhams



En détail, au niveau des dépenses de fonctionnement, la masse salariale a stagné et les dépenses de matériel ont progressé légèrement de respectivement -0,1% à 43,2 milliards et +0,3% à 17,2 milliards de dirhams. Quant aux charges communes, elles ont chuté de -20,2% à 16,67 milliards de dirhams. Cette importante baisse est tirée essentiellement par la contraction de la charge de la compensation de -29,9% à 9,35 milliards de dirhams sous l'effet de la décompensation des produits énergétiques.

## Un déficit de 25,3 milliards de dirhams

Les dépenses d'investissement, qui tiennent compte du versement aux comptes spéciaux du Trésor d'un montant de 8,3 milliards de dirhams, ont baissé, en raison du recul des charges communes, de 16,9% à 9,57 milliards de dirhams. Quant à la hausse des charges de la dette, elle se justifie par la progression des remboursements du principal de la dette de 26,35% à 21,2 milliards de dirhams, et la hausse des charges en intérêts de la dette de 11,7% à 12,4 milliards de dirhams.

Au final, à fin mai 2015, les recettes ordinaires ont augmenté de 3,6% à 79,3 milliards

de dirhams, avec une baisse des dépenses ordinaires de 3% à 86 milliards de dirhams. Du coup, le solde ordinaire dégage un déficit négatif de 6,7 milliards de dirhams.

En tenant compte de toutes les recettes encaissées et des dépenses émises, le déficit budgétaire du Trésor s'est établi à fin mai 2015 à 25,3 milliards de dirhams, contre 32,5 milliards de dirhams à la même période de l'année dernière. Ce qui dénote des efforts importants consentis par le Gouvernement pour réduire le déficit budgétaire conformément à ses engagements. Pour financer ce déficit, le Trésor a recouru uniquement au marché intérieur pour un montant de 32,5 milliards de dirhams, dont un recours au marché des adjudicateurs pour un montant net de 19,5 milliards de dirhams. Du coup, la dette intérieure a progressé de 5,4% par rapport à fin 2014 pour s'établir à 450,1 milliards de dirhams.

Moussa Diop

## Légère hausse des recettes de la fiscalité domestique à fin mai 2015



**Selon la TGR, les recettes fiscales ont atteint, à fin mai 2015, 72 MMDH soit le même niveau d'une année auparavant. Cette apparente stabilité recouvre une légère hausse de la fiscalité domestique et une légère baisse des recettes douanières.**

Après une hausse de 3,3% à fin avril 2015, les recettes réalisées au titre de la fiscalité domestique se sont établies à 45,7 MMDH à fin mai 2015 en légère hausse de 0,6% par rapport à la même période de l'année précédente. En effet,

-Les **impôts sur le revenu (IR)** ont atteint un montant de 14,86 MMDH en hausse de 5,9%.

-Les **recettes de la TVA à l'intérieur** se sont établies à 8,7 MMDH en hausse de 4,1%. Ces recettes tiennent compte de remboursements pour un montant de 1,76 MMDH à fin mai 2015 contre 1,68 MMDH à fin mai 2014.

-Les **droits d'enregistrement et de timbre** ont enregistré un montant de 7,05 MMDH en hausse de 10,5%.

En revanche,

-Les **impôts sur les sociétés (IS)** se sont affichés à 14,58 MMDH en baisse de 9,2%. Cette baisse est expliquée le fait que l'année 2014 avait enregistré la rentrée de recettes exceptionnelles liées notamment à la cession de la Centrale Laitière et à l'IS retenu à la source à l'occasion de la cession d'une partie du capital de Maroc Télécom.

-Les **majorations de retard** ont affiché une baisse de 17,6% pour s'établir à 444 MDH.

Par ailleurs, les **recettes douanières** ont enregistré 22,4 MMDH à fin mai 2015 en légère baisse de 1% par rapport à la même période de l'année précédente. Cette évolution s'explique par l'effet conjugué de la hausse des recettes des droits de douane et de celles de la TIC sur les produits énergétiques et de la baisse des recettes de la TVA à l'importation :

-les **recettes des droits de douane** réalisées à fin mai 2015 ont atteint 3,3 MMDH en hausse de 7,1%.

-la **TIC sur les produits énergétiques** a atteint 6 MMDH en augmentation de 2,5% par rapport à son niveau de fin mai 2014

-les **recettes provenant de la TVA** à l'importation se sont établies à 13,1 MMDH à fin mai 2015 contre 13,7 MMDH à fin mai 2014, enregistrant ainsi une diminution de 4,4%. La TVA sur les produits énergétiques a enregistré une baisse de 19,7% et celle sur les autres produits une diminution de 0,2%.

Au niveau des dépenses émises au titre du budget général, elles ont atteint 134 MMDH à fin mai 2015, en hausse de 0,5% par rapport à leur niveau à fin mai 2014. Cette évolution est due à l'augmentation de 20,8% des charges de la dette budgétisée à 33,7 MMDH, à la baisse de 5,1% des dépenses de fonctionnement à 76,9 MMDH et de 4,4% des dépenses d'investissement à 23,4 MMDH.

Enfin, les finances publiques ont présenté, à fin mai 2015, un solde ordinaire négatif de 6,7 MMDH contre un solde négatif de 12,3 MMDH un an auparavant.



24 Juin 2015

## Les recettes de monopole dopent les recettes du Trésor



La Trésorerie générale a récupéré 287, 9114 millions de dirhams de l'Etat.

Kiosque360. Les 2 milliards de DH versés par les opérateurs télécoms pour l'obtention des licences 4G et les 2,2 milliards de DH versés par les entreprises publiques ont renfloué le Trésor.

Au total, il s'agit de 4,2 milliards de DH, à fin mai, qui viennent alimenter le compte recettes de monopoles et participations. L'Economiste précise, dans son édition de ce mercredi 24 juin, que plus de la moitié des recettes inscrites sur ce compte proviennent des établissements publics. En effet, l'OCP, à lui seul, a versé 1 milliard de DH sur 2 milliards inscrits dans la loi de finances 2015; Bank Al Maghrib a, de son côté, versé 430 millions de DH, tandis que 300 millions de DH proviennent de l'ONDA, 250 millions de DH de Marsa Maroc et 100 millions de DH respectivement de l'ANRT et de l'Office des changes. Soulignons également que l'amélioration des recettes non fiscales (+43,6%) tient aussi de l'accroissement des recettes dues à la restructuration de la dette.

Sur les cinq premiers mois de l'année, L'Economiste note que les indicateurs poursuivent leur progression, et le pari d'un assainissement de la situation budgétaire pourrait bien être atteint. Les recettes ordinaires sont également en hausse de 3,6% contre une baisse de 3% des dépenses ordinaires. Ainsi, le déficit du Trésor s'est réduit, passant à 25,3 milliards de DH contre 32,5 milliards de DH à fin mai 2014. Il faut dire que les recettes ordinaires sont marquées par une hausse des droits de douane de 7,1% et de la TIC sur les produits énergétiques de 2,5%.

Le journal souligne, par contre, que la TVA à l'importation s'est contractée de 4,4%, au vu de la baisse du cours du pétrole. Force est de constater aussi qu'à fin mai, l'impôt sur les sociétés a marqué le pas (-9,2% de recettes). Pour leur part, les recettes de l'IR surfent toujours sur une tendance haussière de +5,9%, une croissance qui provient notamment des

prélèvements sur les salaires puisque les recettes de l'IR sur les profits immobiliers sont en baisse de 10,8%. Cependant, la TVA à l'intérieur a pris 4,1%, ce qui confirme une reprise de la consommation, puisque ses recettes se sont établies à 8,7 milliards de DH.

82 وصلت الموارد الإجمالية العادية، إلى غاية ماي الماضي، 82 مليارا و 200 مليون درهم، مسجلة زيادة بنسبة 3.6 %، وأرجعت الخزينة العامة للمملكة هذا التحسن، بالدرجة الأولى، إلى تحسن موارد الحقوق الجمركية وموارد حقوق التسجيل والتفير، في حين سجلت موارد الضرائب المباشرة وغير المباشرة تراجعاً، خلال الفترة ذاتها.

وأفادت الخزينة العامة ان ازيد من نصف هذه الموارد خصصت لاداء اجور الموظفين، و 29.1 في المائة منها لتغطية نفقات اقتناء التجهيزات، ووظفت نسبة 15.1 في المائة من الموارد العادية لتكاليف فوائد الدين.